

Spécial COMMISSION
TOUS LIEUX D'AFFECTATION
+ PENSIONNES



DIRECTION GENERALE DU PERSONNEL ET ADMINISTRATION
UNITE POLITIQUE SOCIALE - IX.B.1
COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'OCTROI DE PRÊTS
ET SECOURS POUR RAISON SOCIALE (C.C.O.P.S.)

La révision de la réglementation de la Commission Consultative pour l'Octroi de Prêts et Secours (C.C.O.P.S.) a été approuvée par procédure écrite le 21 décembre 1994, date à laquelle elle entre en application.

Tout membre du personnel statutaire souhaitant en obtenir un exemplaire dans sa langue peut-en faire la demande par écrit au Secrétariat des Assistants Sociaux.

Secrétariat des
Assistants Sociaux
Adresse : Loi 57 4/35

Commission des CE.
200, rue de la Loi
1049 Bruxelles